

L'agriculture biologique en Tunisie : un nouveau créneau en développement

Abderraouf LAAJIMI

Institut National Agronomique de Tunisie

Le fait

En Tunisie, l'agriculture biologique a connu son essor vers la fin des années 1980, mais en peu de temps, elle s'est développée d'un point de vue stratégique, institutionnelle, réglementaire, avec une extension des superficies. Par ailleurs, suite à la promulgation de la loi N° 30 du 5 avril 1999, celle-ci marque la naissance officielle de l'agriculture biologique en Tunisie, complétée par le décret n°2000-409 du 14 février 2000, fixant les conditions d'agrément des organismes de contrôle et de certification et les procédures de contrôle et de certification dans l'agriculture biologique.

Depuis, le développement enregistré dans le secteur est relativement important. Le nombre de producteurs biologiques est passé de 10 en 1999 à 660 en 2004. Les superficies biologiques ont décuplé entre 1999 et 2006 (154 000 ha).

Au niveau produits, la branche dattes biologiques occupe la première place avec 129 producteurs répartis dans le sud tunisien, suivie par la branche olive à huile et olive de table, représentant 62 opérateurs situés dans les régions de Sfax et de Kasrine. Suite à cet accroissement de la superficie consacrée à l'agriculture biologique, la production végétale biologique a atteint en total 75 000 tonnes en 2006. Parallèlement à l'évolution de la production végétale biologique, la production animale biologique s'est également développée au cours des dernières années pour devenir significative à partir de 2001.

Il est important de remarquer que près de 75 % du total des superficies certifiées sont des oliviers et des arbres fruitiers (amandiers et palmiers dattiers). Certes, les plantes aromatiques et médicinales ainsi que les légumes offrent des potentiels très importants de développement au regard de l'audience qu'ils ont sur les marchés européens, mais cela n'empêche aucunement que nos produits les plus «classiques» sont également ceux qui connaissent les plus forts volumes de production, et particulièrement l'huile d'olive et les dattes.

Paradoxalement, les céréales qui font la réputation de régions entières en Tunisie ne semblent pas convaincues par la mode «bio» et n'affichent qu'une production intermédiaire. L'oléiculture constitue ainsi près de 67 % des superficies biologiques avec de grandes exploitations, suivie par le palmier dattier, puis par l'amandier, le jojoba, les légumes, les plantes aromatiques et médicinales et les agrumes.

La plupart de la production de l'agriculture biologique en Tunisie est destinée à l'exportation. En 2006, la Tunisie a pu exporter 6 520 tonnes de produits biologiques vers les marchés extérieurs principalement européens. L'huile d'olive constitue le premier produit exporté par la Tunisie avec une quantité de 5 000 tonnes en 2006. En seconde place, viennent les dattes avec 1 500 tonnes exportées.

Cette quantité pourrait être multipliée dans une courte période vue la bonne image du produit tunisien sur les marchés extérieurs et compte tenu des encouragements accordés par le gouvernement tunisien aux agriculteurs pour accélérer l'exportation de leurs produits.

En quoi est-il significatif ?

Aujourd'hui, pour être compétitif, il ne suffit plus de maîtriser les coûts de production et de comprimer les prix de vente, mais il devient impératif d'adopter une stratégie de différenciation de ses produits, afin de répondre au mieux aux attentes nouvelles des consommateurs. Il s'agit, principalement de mettre sur le marché des produits dont la qualité et la spécificité sont internationalement reconnues. A cet effet, l'éco-labellisation « Agriculture Biologique » devient-elle une condition indispensable pour accéder aux marchés étrangers des produits agricoles?

Dans ce contexte, la Tunisie, en complément des programmes visant l'amélioration de la qualité au niveau des différents maillons de la filière agricole (production, collecte, transformation, et conditionnement) et des multiples mesures d'encouragement en vue d'accroître la compétitivité, le secteur agricole a été doté en 1999 d'un nouvel outil qui devrait favoriser la naissance et le développement d'une culture de qualité à travers la promulgation des deux lois. La première loi concerne les appellations d'origine contrôlée (AOC) et les indications de provenance (IP) des produits agricoles. La deuxième loi marque la naissance officielle de l'agriculture biologique en Tunisie.

Dans le but de profiter des nouvelles opportunités offertes sur le marché international pour les produits biologiques, notamment l'huile d'olive et les dattes, et de valoriser les avantages de la Tunisie dans ce domaine (climat, précocité de la production, prix compétitifs, proximité des marchés européens), le gouvernement tunisien a accordé une attention particulière au développement de l'agriculture biologique et à l'organisation de sa filière. Une série de mesures d'incitation (subvention allant jusqu'à 70 % du coût de certification et 30 % de matériels destinés à l'agriculture biologique) et d'accompagnement a été mise en place dans le but de promouvoir le secteur tout en tenant compte de sa spécificité. Suite à ces mesures, le secteur de l'agriculture biologique en Tunisie a enregistré un développement relativement important.

Quels sont les développements qui peuvent en résulter à moyen et long terme ?

Divers facteurs jouent en faveur d'un renforcement du potentiel biologique pour l'avenir de l'agriculture en Tunisie. En effet, l'importance qu'accordent les consommateurs aux aspects sanitaires des produits, le marché mondial des produits « biologiques » en forte expansion (10 % par an), le potentiel de produits agricoles tunisiens très varié, le mode de production traditionnel proche des méthodes biologiques, la qualité du produit tunisien très reconnue, la tradition de l'exportation de l'huile d'olive et des dattes tunisiennes sur les marchés européens ainsi que l'existence d'une réglementation nationale de l'agriculture biologique équivalente à la réglementation européenne, constituent des atouts sérieux pour la filière BIO en Tunisie.

Malgré la croissance des exportations en produits biologiques depuis quelques années, le potentiel de développement de l'agriculture biologique en Tunisie reste peu exploité pour des raisons liées aux rendements plus faibles des cultures biologiques, par défaut de maîtrise technique et scientifique des producteurs, et par manque d'intrants « bio ».

Il y a lieu de signaler le nombre faible de spécialistes dans l'agriculture biologique en Tunisie (chercheurs, vulgarisateurs, consultants, etc.). L'absence d'un véritable marché local de consommation sensibilisée contraint pour l'heure les producteurs à commercialiser une partie de leurs produits en tant que « produits traditionnels » sans aucun différentiel de prix. De plus, il n'y a pas de stratégie nationale pour développer le marché local, dont le potentiel pourrait se développer, même à une petite échelle.

Le climat, le tissu agricole local, la nécessité d'une expertise locale, le besoin de financement, sont donc autant de paramètres qui rendent la pratique de l'agriculture biologique en Tunisie plus difficile et différente de celle pratiquée en Europe.

En effet, les exploitations familiales traditionnelles de petite taille enchevêtrées ne sont pas très adaptées aux exigences de certification du cahier des charges biologique. Dans de nombreuses régions tunisiennes, l'agriculture est encore majoritairement vivrière et peu professionnalisée. Et il paraît nécessaire de la développer techniquement et économiquement pour pouvoir doper la filière biologique.

En dehors de quelques spéculations (palmier dattier, agrumes et oléiculture) et de quelques régions où la production agricole est organisée, la professionnalisation de l'agriculture tunisienne est encore en devenir. De nombreux verrous organisationnels restent à lever pour développer de véritables filières commerciales.

Le climat tunisien, majoritairement irrégulier, crée en outre un environnement parasitaire beaucoup plus aléatoire et changeant. Les producteurs peuvent donc se retrouver dans des situations d'agressions extérieures exigeant de prendre des décisions remettant en cause le caractère biologique des cultures. Il est alors nécessaire de développer une protection phytosanitaire adéquate pour résoudre ces attaques parfois fulgurantes de maladies et de parasites.

Par ailleurs, les populations s'urbanisant progressivement et la chaîne alimentaire n'étant d'un point de vue sanitaire pas totalement exempte de tout risque, la sensibilisation à la problématique d'une alimentation certifiée par rapport à l'environnement et à la qualité prend petit à petit de l'importance, mais la majorité des tunisiens ne se sent pas encore concernée.

Les organismes certificateurs ne sont pas présents dans les régions les plus intérieures de la Tunisie. A cela s'ajoute le problème commun aux agriculteurs biologiques qui déplorent le délai de conversion de trois ans exigé et qui souvent décourage les agriculteurs traditionnels craignant un manque à gagner important.

En plus de l'éco-labellisation « Agriculture Biologique », d'autres exigences liées à la qualité et à la sécurité alimentaire de produits ne cessent d'apparaître sur les marchés internationaux et s'imposent de plus en plus aux exportateurs tunisiens. Peut-on alors parler, d'un démarrage d'un véritable système de labellisation écologique en Tunisie ? Et ce système pourrait-il former un choix commercial pertinent pour la compétitivité des produits agricoles tunisiens ?